

Commission d'ORGANISATION SPORTIVE

REUNION DU 02/04/2023

MEMBRES PRESENT:

- MOHAMEDI MOHAMED SALAH PRESIDENT
- BOUZID BILLEL SECRETAIRE

ORDRE DU JOUR :

- TRAITEMENET DES AFFAIRES
- MISE A JOUR DU FICHER

AFFAIRE N° 20 RENCONTRE USB/ CAFAZ (S) DU 31/03/2023

- Non déroulement de la rencontre
- vu la feuille de match
- vu les rapports de l'arbitre et de délégué de la rencontre
- attendu que la rencontre a été programmée le 31/03/2023 a 14h30 a BERRICHE
- attendu que la rencontre que la rencontre n'a pas eu lieu suite a l'absence de l'équipe CAFAZ. S.
- attendu que l'équipe CAFAZ (S) n'a fournis aucune pièce justifiant son absence

Par ces motifs la commission décide :

- Match perdu par pénalité pour l'équipe CAFAZ (S) sur le score de 03/00
- Défalcation de 06 Six points a l'équipe CAFAZ (S) Plus une amande de 15000.00 DA payable un mois PHASE RETOUR